



Liquidation judiciaire : je n'ai pas touché mon salaire [STAGE]

Par **Pauline C**, le **07/03/2017** à **20:46**

Bonjour!

J'ai effectué un stage dans une agence pendant 3mois. Mon maître de stage et dirigeant de l'entreprise à signé ma convention. Les deux premier mois j'ai bien été payé.

Mais pour le dernier mois, j'ai du insister plusieurs fois pour qu'il me paye. Il finit par me donner mon chèque avec quelques semaines de retard, je m'empresse alors de le déposer.

Une semaine après le chèque me revient sans provision, je contacte mon maitre de stage qui me dit que je dois m'adresser au mandataire judiciaire car la société est en liquidation.

J'envoie donc une lettre recommandée et un mois plus tard, le mandataire judiciaire me répond qu'en tant que stagiaire il ne pourront pas me payer.

Quelqu'un pourrait-il m'indiquer la démarche à suivre pour pouvoir percevoir mon salaire?

Merci beaucoup!

Par **P.M.**, le **07/03/2017** à **21:08**

Bonjour,

Je présume que plutôt que de salaire, vous voulez parlez de gratification...

Malheureusement, je crains que vous ayez le plus grand mal à la percevoir en dehors d'essayer de mettre en garde le dirigeant de l'entreprise sur le fait qu'il soit l'auteur d'un chèque sans provision ce qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour lui à titre personnel...

Par **Pauline C**, le **08/03/2017** à **10:41**

Merci beaucoup pour votre réponse!